

# POURQUOI ACCUEILLIR UN BINÔME DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE?



*"Le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général"*

Art L 102-1



## RAPPEL : QU'EST CE QU'UNE MISSION DE SERVICE CIVIQUE?

Une mission de service civique doit clairement se distinguer de missions relevant de professionnels salariés, ou encore de missions que l'on pourrait confier à un stagiaire:

Il s'agit donc de missions complémentaires pour la structure, comme par exemple:

- renforcer la qualité du service rendu par les professionnels salariés,
- aider la structure ou démultiplier l'action des bénévoles
- développer / expérimenter de nouvelles actions, des services répondant à de nouveaux besoins

On parle alors de "projet d'accueil" et non pas de "poste"

L'engagement du jeune se fait sur une base volontaire, et il n'est jamais soumis à un rapport de subordination

Le Service Civique est rattaché au code du service national et non au code du travail

La mission doit convenir au jeune autant qu'aux structures qui les accueillent

La mission doit convenir à des jeunes sans qualification (ne pas exiger de diplômes)

La mission doit être pensée utile pour la société, en support à l'engagement et permettre aux volontaires de gagner en conscience citoyenne

## COMMENT PENSER UNE MISSION ADAPTÉE POUR DES JEUNES EN SERVICE CIVIQUE?

Demandez-vous comment des jeunes disponibles 6 à 8 mois à vos côtés pourraient enrichir les actions d'ores et déjà assurées par votre équipe salariée/professionnelle et/ou bénévole.

Comment pourraient ils vous aider à améliorer l'impact social de votre action, à faire mieux, plus ou différemment? Pensez une mission "pour des non-professionnels", reposant davantage sur des savoirs-être et une réelle motivation que sur des savoirs-faire.

L'esprit du Service Civique doit guider chaque structure d'accueil dans la définition de missions d'intérêt général à confier à des jeunes volontaires.

## POURQUOI ACCUEILLIR A MINIMA UN BINÔME DE VOLONTAIRES?

4 bonnes raisons pour accueillir des jeunes en binôme ou en trinôme:

- **Donner sa chance à la jeunesse dans l'esprit du Service Civique**

Le recours à un binôme de volontaires permet de rendre plus accessible la mission:

- Cela encourage le recrutement sur complémentarité des candidats et non sur compétences individuelles
- Cela permet de mobiliser plus de jeunes (actuellement il y a 3 à 4 fois plus de candidats que de missions à pourvoir)

L'engagement en équipe est dans **l'esprit du Service Civique**:

- la recherche de cohésion sociale, le collectif et le faire ensemble sont des valeurs fondatrices de la loi du Service Civique.
- Une mission de Service Civique se distingue plus facilement d'un poste ou d'un emploi lorsque l'on réfléchit à des missions collectives plutôt qu'à des missions individuelles. Cela permet donc de répondre aux exigences de la loi encadrant le Service Civique et d'éviter l'amalgame au sein de la structure.

#### - **Enrichir la mission par le collectif et la diversité des profils**

En accueillant un binôme de volontaires au sein de votre structure, vous encouragez la diversité des profils pour la mise en oeuvre de cette mission, avec un double intérêt:

- pour votre structure: les profils complémentaires vont enrichir la mission, et avoir des apports multiples à votre organisation.
- pour les volontaires: l'expérience de travail en collectif, en équipe, est enrichissante pour les jeunes, diminuant le sentiment d'isolement des volontaires.

#### - **Assurer une continuité de la mission et éviter de fragiliser la structure**

La mission pourra se poursuivre au sein de votre structure même si l'un des deux jeunes rompt son contrat avant la fin de sa mission (actuellement, environ 20% de rupture de contrats de Service Civique ont lieu avant la fin de la mission).

Les ruptures sont moins fréquentes lorsque les missions de Service Civique sont organisées en collectif, car le travail en équipe crée pour les volontaires une notion de responsabilité partagée.

#### - **Développer l'autonomie des jeunes**

Le volontariat à minima en binôme permet de fluidifier le travail d'accompagnement du tuteur et de la structure. Les volontaires ont tendance à devenir plus rapidement autonomes dans la mise en oeuvre de la mission lorsqu'ils sont plusieurs. L'expérience démontre que le tuteur est moins sollicité.

---

## L'INTERMÉDIATION EN COLLECTIF À UNIS-CITÉ

- L'intermédiation peut démarrer lorsqu'au moins **deux jeunes** ont été identifiés. N'hésitez pas à solliciter Unis-Cité en cas de besoin d'appui pour la mobilisation des volontaires.
- En cas de départ avant la fin de la mission d'un des volontaires, il est recommandé de le remplacer afin de permettre au jeune encore en mission d'être de nouveau en binôme. Une mission devant se réaliser sur une période de 6 à 8 mois, il est recommandé de combiner les durées de contrats pour éviter qu'un volontaire soit plus de 3 mois seul sur sa mission.
- Il est conseillé de fonctionner en **promotions continues** de volontaires et d'accueillir plus de deux volontaires au sein de la structure, ceci afin de maintenir la dynamique de binôme en cas de départ.
- Si un volontaire rompt son contrat suite à des difficultés identifiées avec la structure d'accueil, Unis-Cité peut décider de ne pas remplacer le volontaire et de se concentrer sur la mise en place d'un accompagnement renforcé de la structure et du jeune actuellement en mission.

---

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Quelques liens pour en savoir plus sur le service civique et l'association Unis-Cité:



[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)  
[www.relais-service-civique.fr](http://www.relais-service-civique.fr)  
[www.uniscite.fr](http://www.uniscite.fr)

